

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION  
DU STADE COUVERT REGIONAL**

Département du  
PAS-DE-CALAIS  
-----

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le

ID : 062-256202722-20231002-DEL2023\_22-DE



**EXTRAIT DE REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Arrondissement  
de LENS  
-----

Séance du 02 octobre 2023

**Objet : Décision modificative 2023 du budget principal**

L'an deux mil vingt-trois le 02 Octobre, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Patrick CANI-VEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOM-MART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sabine FINEZ, Madame Maryse CAUWET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Samia SADOUNE

Pouvoir : Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Vu le vote du budget primitif 2023,

Madame la Présidente expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour le budget principal pour l'exercice 2023 conformément aux documents financiers annexés à la présente délibération.

Les décisions modificatives sont destinées à modifier, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, les autorisations initiales, notamment pour intégrer des recettes ou dépenses nouvelles, tout en respectant l'équilibre du budget primitif, le sur-équilibre étant toutefois admis.

La présente décision modificative au budget primitif de l'exercice 2023 propose d'inscrire sur le budget de fonctionnement et sur le budget en investissement comme suit :

**Pour rappel**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses**

BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
4 961 744,67 €	12 000 €	4 973 744.67 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes

BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
4 961 744,67 €	12 000 €	4 973 744,67 €

Le budget principal est équilibré pour la section de fonctionnement comme suit :

- En dépenses : 4 973 744,67 euros
- En recettes : 4 973 744,67 euros

### SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses

BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
3 479 198,22 €	12 000 €	3 491 198,22 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes

BUDGET PRIMITIF	PROPOSITION NOUVELLE	DECISION MODIFICATIVE
3 479 198,22 €	12 000 €	3 491 198,22 €

Le budget principal fait apparaître pour la section d'investissement un équilibre en dépenses comme en recettes : **3 491 198,22** euros

Un large débat s'ensuit, au terme duquel,  
Le comité syndical,  
Entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité Syndical est appelé à délibérer sur la question.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la décision modificative du budget principal 2023

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le.....  
de la publication le .....

Pour extrait conforme :  
**La Présidente**  
**Florence BARISEAU**